

# COMMUNE DE CAHUS

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2008

Début de la séance à 10 h 30.

Présents : Francis MALLEMOUCHE, Michèle DELCOURT, Marie-Hélène FAUGERE-KRAFT, Edith GRAS, Sophie PAPON, Catherine ALBERT, Thierry LAURIER, Jaime FERNANDES, Jean-Claude KELSCH, Jean-Michel CARLAT, Claude LAVERGNE.

Absents : *Tous les membres du C.M. sont présents.*

### **CERTIFICATS D'URBANISME**

Mr le Maire donne des informations concernant les demandes en cours :

- Projet d'agrandissement d'une ancienne habitation demandé par Mr Geoffroy Latapie à Lassaurie (AM81/82).
- Projet d'agrandissement de leur maison demandé par Mr Lacam et Mme Cayssalier à La Maisonneuve (AK7).
- Projet de Mr Roger Terrisse : Mr Terrisse souhaite vendre 2 parcelles à Miquial; De la plus petite (AH58, 2590 m<sup>2</sup>) Mr Terrisse vendrait seulement une partie de cette superficie (partie incluant la petite maison sise sur ce terrain). Pour la plus grande (AH26,5360m<sup>2</sup>) cela ne serait concevable qu'à la condition d'en dégager 2 parcelles à la vente, étant entendu que la parcelle qui ne longerait pas la route menant au Sireyzol, devrait être cédée la première.
- Projet de Mr Beaujean propriétaire à la sortie du bourg (AH195) en direction de Laymon qui envisage une rénovation de la toiture qui est actuellement couverte de lauzes ; les membres du conseil pensent qu'il y a lieu de respecter le cadre du bourg (lauzes ou à défaut couverture d'aspect semblable) tout en étant conscients du surcoût important qu'une toiture en lauzes engendrerait par rapport à une couverture en tuiles plates.

### **SYNDICAT ELECTRICITE NORD-LOT**

Il est nécessaire de nommer des représentants de la Commune à ce Syndicat.

Ont été désignés : Membres titulaires : Mr Francis Mallemouche , Mr Claude Lavergne  
Membres suppléants : Mme Catherine Albert , Mr Jaime Fernandez

### **CIMETIERE**

Mme Sepval souhaite acheter une place.

### **SECRETARIAT MAIRIE**

Les membres du conseil proposent la titularisation de Marie-Ange Gras.

### **CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES**

La salle des fêtes est actuellement prêtée aux habitants de la Commune selon leurs besoins. En remerciement, les utilisateurs font généralement un don financier partagé entre la Caisse des Ecoles et le Comité des Fêtes. La salle ne subit pas de dégradations et est rendue en bon état de propreté. La mise en place d'une redevance pourrait avoir un effet inverse.

Il est cependant indispensable que les utilisateurs contractent une assurance à titre individuel pendant la durée d'utilisation de la salle.

Le système actuel fonctionne bien et il ne semble pas y avoir lieu d'en changer.

**EPIKERIE** : Après 3 mois de congé maladie, Sylvie nous rouvre les portes de l'épicerie, aux jours et heures précédemment établis, c'est-à-dire les MERCREDIS et SAMEDIS de 10 heures à 12 heures.

*Fin de la séance à 12 heures.*